

Compte-rendu de la séance publique du Conseil Communautaire du jeudi 12 avril 2018 à Choisy

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h30 sous la présidence de M. François DAVIET.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2018.

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 30 (29 pour les délibérations n°2018-40 et n°2018-44).

Présents :

François DAVIET, Pierre BANNES, Henri BETEMPS, Valérie BOISSEAU, Marie-Jo BONNARD, Anne-Marie BOUCHEZ, Jean-François FIARD, Guy MORT, Séverine MUGNIER, Bernard SEIGLE, Maryvonne BALDASSINI, Yves GUILLOTTE, Isabelle JOYE, Henri CARELLI, Nathalie BLANC, Michel FOURCY, Germain SIERRA, Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Marcel MUGNIER-POLLET, Jean-Louis VIDAL, Yvan SONNERAT, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Eric FRULLINO, Ludovic MONDONGOU, Guy PONTAROLLO, Pascale ROGNON.

Procurations :

Georges DUCRET à Henri CARELLI.
Nicole HUGON à Ludovic MONDONGOU.

Absents :

Jean DOUE.
François-Éric CARBONNEL.

Secrétaire de séance : Yves GUILLOTTE.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 15 mars 2018.

Délibérations

2. 2018-29 : Adhésion à l'association des Départements & Régions Cyclables (DRC).
3. 2018-30 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de groupement de commande pour l'élaboration du schéma de développement touristique de Fier et Usses et du Pays de Cruseilles.
4. 2018-31 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de La Balme de Sillingy pour la construction d'un logement locatif aidé.
5. 2018-32 : Demande de délégation du droit de préemption urbain de la mairie de La Balme de Sillingy à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.
6. 2018-33 : Modifications des conditions tarifaires du multi-accueil « Les petits chamois » de La Balme de Sillingy.
7. 2018-34 : Modifications des conditions tarifaires de la micro-crèche « La vallée des elfes » de Lovagny.

- 8.** 2018-35 : Modifications des conditions tarifaires de la micro-crèche « Les petites marmottes » de Sillingy.
- 9.** 2018-36 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de prestation de service avec la commune de Nonglard.
- 10.** 2018-37 : Convention de groupement de commandes entre le SILA et la communauté de communes Fier et Usse pour les travaux d'assainissement, de remplacement de la canalisation route de Paris sur la commune de La Balme de Sillingy.
- 11.** 2018-38 : Convention de groupement de commandes entre le SILA et la communauté de communes Fier et Usse pour les travaux d'assainissement, de remplacement de la canalisation Chemin des Bourgeois sur la commune de Choisy.
- 12.** 2018-39 : Approbation du compte de gestion 2017 - budget annexe de l'eau potable.
- 13.** 2018-40 : Approbation du compte administratif 2017 - budget annexe de l'eau potable.
- 14.** 2018-41 : Affectation des résultats 2017 pour le budget annexe « eau potable ».
- 15.** 2018-42 : Vote du budget annexe de l'eau potable – BP 2018.
- 16.** 2018-43 : Approbation du compte de gestion 2017 - budget principal.
- 17.** 2018-44 : Approbation du compte administratif 2017 - budget principal.
- 18.** 2018-45 : Affectation des résultats 2017 pour le budget général.
- 19.** 2018-46 : Adoption des taux 2018 de la fiscalité directe locale.
- 20.** 2018-47 : Adoption du taux 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- 21.** 2018-48 : Vote du budget principal – BP 2018.
- 22.** 2018-49 : Vote du budget annexe PAE de Vincy – BP 2018.
- 23.** 2018-50 : Vote du budget annexe ZAE des Rioudes – BP 2018.
- 24.** 2018-51 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de la vélo-route V62 – tranche 1.
- 25.** Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 15 mars 2018.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 mars 2018 à Lovagny.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

N°2018-29 : Adhésion à l'association des Départements & Régions Cyclables (DRC).

Monsieur Pierre BANNES, Vice-Président délégué à la commission économie, tourisme, communication, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'association des Départements & Régions Cyclables est un organisme à but non lucratif ayant pour objet de mener diverses actions en faveur du développement du vélo sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la véloroute V62, la CCFU souhaite adhérer à cette association, ce qui permettrait notamment de pouvoir accéder aux expertises sur le vélo, les véloroutes et voies vertes.

Le coût de cotisation annuelle pour la CCFU s'élève à 576,01€ se décomposant de la manière suivante :

- 500€ de part fixe,
- 0,005€ par habitant, soit 76,01 € sur la base de la population INSEE au 1^{er} janvier 2018 (15 202 habitants),
- Soit un total de 576,01€.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'autoriser** l'adhésion à l'association DRC,
- **de désigner** François DAVIET représentant titulaire et Pierre BANNES suppléant,
- **de s'acquitter** de la cotisation annuelle d'un montant de 576,01€.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-30 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de groupement de commande pour l'élaboration du schéma de développement touristique de Fier et Usse et du Pays de Cruseilles.

Monsieur Pierre BANNES, Vice-Président délégué à la commission économie, tourisme, communication, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par la délibération 2018-03 en date du 25 janvier 2018, la CCFU a approuvé le projet d'élaboration du schéma de développement touristique de Fier et Usse et du Pays de Cruseilles. Par cette même délibération, les conseillers communautaires ont également approuvé le portage du projet par la CCFU.

Afin d'assurer le portage juridique du projet, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Cruseilles, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La CCFU sera le coordonnateur de ce groupement de commande. Une commission ad'hoc composée de représentants de la CCFU et de la CCPC sera mise en place dans le cadre de ce groupement pour procéder à l'analyse des offres et au choix du prestataire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**autoriser** le Président à signer une convention de groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Cruseilles et tout document y afférent.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-31 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de La Balme de Sillingy pour la construction d'un logement locatif aidé.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La société « Les Carrés de l'Habitat » a obtenu un permis de construire pour la construction de 9 logements dont 1 logement social sur la commune de La Balme de Sillingy, Route de la Vie Borgne. Ce permis n° 074 026 17 X 0020 a été délivré en date du 11 octobre 2017. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée en date du 12 mars 2018.

Conformément à la délibération de la communauté de communes Fier et Usse en date du 8 juin 2010, une subvention est attribuée à la commune de La Balme de Sillingy pour la réalisation de ce logement social, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

La surface de plancher du logement à venir est la suivante :

- 56 m² pour 1 logement PLS

Aussi, conformément aux dispositions du PLH, la commune sollicite le versement d'une subvention de 980 € détaillée comme suit :

- 56 m² x 17,50 € soit 980 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**autoriser** le versement d'une subvention de 980 € à la commune de La Balme de Sillingy pour la construction d'un logement social, sur présentation de la déclaration d'ouverture de chantier.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-32 : Demande de délégation du droit de préemption urbain de la mairie de La Balme de Sillingy à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La communauté de commune Fier et Ussets (CCFU) porte un projet de déchetterie intercommunale sur la commune de La Balme de Sillingy.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs fonciers ont déjà été acquis à l'amiable par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF) qui assure le portage foncier pour le compte de la CCFU. D'autres le seront dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui sera lancée courant 2018.

En amont, la mairie de la Balme de Sillingy a la possibilité de préempter les terrains qui seraient mis en vente et qui feront donc l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Afin que l'acquisition de ces terrains soit assurée par l'EPF pour le compte de la communauté de communes Fier et Ussets, il est demandé à la mairie de La Balme de Sillingy de déléguer son droit de préemption urbain à l'EPF pour les parcelles concernées par le projet de déchetterie intercommunale.

Ces parcelles sont représentées sur le plan ci-joint.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de **solliciter** la commune de La Balme de Sillingy pour déléguer son droit de préemption urbain (DPU) à l'EPF dans le cadre du projet de déchetterie intercommunale.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-33 : Modifications des conditions tarifaires du multi-accueil « Les petits chamois » de La Balme de Sillingy.

Madame Karine FALCONNAT, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Les conditions tarifaires appliquées au multi-accueil « Les petits chamois » de La Balme de Sillingy sont fixées selon le barème CNAF et révisables chaque année.

A la demande de la CNAF et en application du contrat PSU, il est nécessaire de modifier les conditions tarifaires de la manière suivante :

- le revenu plafond pris en compte est de 4 874,62 € par mois.
- le revenu plancher pris en compte est de 687,30 € par mois.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** les propositions de la CNAF,
- de **fixer** la majoration pour les communes extérieures à la CCFU à 15 % du tarif horaire,
- d'**appliquer** un tarif horaire de 3,63 € aux enfants des familles ne relevant pas du régime de la CNAF.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-34 : Modifications des conditions tarifaires de la micro-crèche « La vallée des elfes » de Lovagny.

Madame Karine FALCONNAT, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Les conditions tarifaires appliquées à la micro-crèche « La vallée des elfes » de Lovagny sont fixées selon le barème CNAF et révisables chaque année.

A la demande de la CNAF et en application du contrat PSU, il est nécessaire de modifier les conditions tarifaires de la manière suivante :

- le revenu plafond pris en compte est de 4 874,62 € par mois.
- le revenu plancher pris en compte est de 687,30 € par mois.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** les propositions de la CNAF,
- de **fixer** la majoration pour les communes extérieures à la CCFU à 15 % du tarif horaire,
- d'**appliquer** un tarif horaire de 3,63 € aux enfants des familles ne relevant pas du régime de la CNAF.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-35 : Modifications des conditions tarifaires de la micro-crèche « Les petites marmottes » de Sillingy.

Madame Karine FALCONNAT, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Les conditions tarifaires appliquées à la micro-crèche « Les petites marmottes » de Sillingy sont fixées selon le barème CNAF et révisables chaque année.

A la demande de la CNAF et en application du contrat PSU, il est nécessaire de modifier les conditions tarifaires de la manière suivante :

- le revenu plafond pris en compte est de 4 874,62 € par mois.
- le revenu plancher pris en compte est de 687,30 € par mois.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** les propositions de la CNAF,
- de **fixer** la majoration pour les communes extérieures à la CCFU à 15 % du tarif horaire,
- d'**appliquer** un tarif horaire de 3,63 € aux enfants des familles ne relevant pas du régime de la CNAF.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-36 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de prestation de service avec la commune de Nonglard.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La communauté de communes Fier et Usse a recruté un responsable des services techniques afin de disposer d'ingénierie technique et d'expertise dans les domaines des réseaux, de l'environnement, de la voirie et de la construction.

Cet agent est doté des compétences de maîtrise d'œuvre complète et occupe un poste à plein temps au sein de la CCFU. Or la quantité de travail est variable selon l'avancement des projets.

Ainsi, dans le cadre des processus de mutualisation engagés entre la CCFU et ses communes membres, la communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent de bénéficier de prestations d'assistance technique, l'objectif commun des parties étant l'optimisation des coûts et la sécurisation des procédures.

La commune de Nonglard ne disposant pas d'équipe technique au sein de ses services, souhaite pouvoir utiliser la prestation de service proposée par la CCFU pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre.

Les modalités de mise en œuvre de cette prestation de service de la CCFU au profit de la commune de Nonglard sont définies dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

La CCFU facture cette prestation à la commune de Nonglard au temps passé par l'agent sur la base de son coût horaire chargé, soit 30,78 €. Le remboursement des frais de déplacement liés aux missions confiées est également pris en charge par la commune de Nonglard.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** la collaboration avec la commune de Nonglard,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe avec la commune de Nonglard.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-37 : Convention de groupement de commandes entre le SILA et la communauté de communes Fier et Usse pour les travaux d'assainissement, de remplacement de la canalisation route de Paris sur la commune de La Balme de Sillingy.

Monsieur Yvan Sonnerat, Vice-Président rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le SILA et la communauté de communes Fier et Usse entreprennent la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées et de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable route de Paris sur la commune de La Balme de Sillingy.

Les travaux doivent être menés conjointement et se répartissent comme suit :

- La communauté de communes Fier et Usse : renouvellement d'une canalisation de distribution d'eau potable et reprise des branchements particuliers (travaux estimés à 220 000.00 € HT),
 - Le SILA : remplacement du collecteur d'assainissement des eaux usées route de Paris.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux concomitants, il est souhaité de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés.
Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes.

Le SILA est désigné coordonnateur du groupement.

Le groupement est soumis pour la procédure de passation du marché public de travaux à l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**autoriser** monsieur le Président à signer une convention de groupement de commande avec le SILA ainsi que toutes pièces afférentes.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-38 : Convention de groupement de commandes entre le SILA et la communauté de communes Fier et Usse pour les travaux d'assainissement, de remplacement de la canalisation Chemin des Bourgeois sur la commune de Choisy.

Monsieur Yvan Sonnerat, Vice-Président rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le SILA et la communauté de communes Fier et Usse entreprennent la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées et de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable Chemin des Bourgeois sur la commune de Choisy.

Les travaux doivent être menés conjointement et se répartissent comme suit :

- La communauté de communes Fier et Usse : renouvellement d'une canalisation d'eau potable et reprise des branchements particuliers (travaux estimés à 287 932.10 € HT),
- Le SILA : extension du collecteur d'assainissement des eaux usées Chemin des Bourgeois.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux concomitants, il est souhaité de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés.
Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes.

Le SILA est désigné coordonnateur du groupement.

Le groupement est soumis pour la procédure de passation du marché public de travaux à l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d' **autoriser** monsieur le Président à signer une convention de groupement de commande avec le SILA ainsi que toutes pièces afférentes.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-39 : Approbation du compte de gestion 2017 - budget annexe de l'eau potable.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe de l'eau potable 2017,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 de ce budget a été réalisée par le comptable public de Seynod.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat excédent de 404 687,68€ en exploitation et un résultat excédent de 57 049,50€ en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau potable, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-40 : Approbation du compte administratif 2017 - budget annexe de l'eau potable.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau potable établi par le comptable public de Seynod,

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, présente les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable qui se résument de la manière suivante :

CA 2017 - budget eau	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
opérations de l'exercice	1 351 452,49	1 670 927,92	1 183 332,52	975 486,99	2 534 785,01	2 646 414,91
Solde d'exécution de l'exercice		319 475,43	207 845,53			111 629,90
Résultat reporté		85 212,25		264 895,03		350 107,28
RESULTATS CUMULES		404 687,68		57 049,50		461 737,18
Restes à réaliser			430 300,00	353 880,00	76 420,00	
RESULTATS DEFINITIFS		404 687,68	19 370,50			385 317,18

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président délégué aux finances, il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-41 : Affectation des résultats 2017 pour le budget annexe « eau potable ».

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau potable M49 présente un excédent global de 404 687.68€,

Compte tenu de l'instruction M49 précisant les modalités d'affectation du résultat de la section d'exploitation,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**affecter** les résultats 2017 de la manière suivante :
 - o **204 687.68 €** au compte **R 002** d'exploitation
 - o **200 000.00 €** au compte **R 1068** d'investissement

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-42 : Vote du budget annexe de l'eau potable – BP 2018.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 30/03/2018,

Le budget primitif 2018 du service annexe de l'eau potable de la communauté de communes Fier et Usse, établi suivant la nomenclature M 49 qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de **1 981 588.00 €** en section d'exploitation,
- à la somme de **2 319 000.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	403 650,00	403 650,00	70	Produits des services	0,00	1 559 000,00	1 559 000,00
012	Charges de personnel	0,00	250 000,00	250 000,00	75	Autres produits de gestion	0,00	3 700,00	3 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	288 000,00	288 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	500,32	500,32
65	Autres charges de gestion	0,00	13 000,00	13 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	0,00	8 700,00	8 700,00
66	Charges financières	0,00	54 500,00	54 500,00					
67	Charges exceptionnelles	0,00	6 100,00	6 100,00					
68	Dotations aux amortissements	0,00	10 000,00	10 000,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	30 000,00	30 000,00					
total des dépenses réelles		0,00	1 055 250,00	1 055 250,00	total des recettes réelles		0,00	1 571 900,32	1 571 900,32
023	Virement à la section inv.	0,00	345 338,00	345 338,00	042	Opérations d'ordre	0,00	205 000,00	205 000,00
042	Opérations d'ordre	0,00	581 000,00	581 000,00					
total des dépenses d'ordre		0,00	926 338,00	926 338,00	total des recettes d'ordre		0,00	205 000,00	205 000,00
TOTAL		0,00	1 981 588,00	1 981 588,00	TOTAL		0,00	1 776 900,32	1 776 900,32
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				204 687,68
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00	1 981 588,00	1 981 588,00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00	1 776 900,32	1 981 588,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
16	Emprunts	14 000,00	140 000,00	154 000,00	106	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	31 500,00	35 500,00	13	Subventions d'investissement	353 880,00	511 700,00	865 580,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	372 100,00	377 100,00	16	Emprunts	0,00	225 032,50	225 032,50
	Opérations d'équipement	407 300,00	1 095 100,00	1 502 400,00					
total des dépenses réelles		430 300,00	1 638 700,00	2 069 000,00	total des recettes réelles		353 880,00	936 732,50	1 290 612,50
040	Opérations d'ordre	0,00	205 000,00	205 000,00	021	Virement de la section d'exploitativ	0,00	345 338,00	345 338,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	45 000,00	45 000,00	040	Opérations d'ordre	0,00	581 000,00	581 000,00
					041	Opérations patrimoniales	0,00	45 000,00	45 000,00
total des dépenses d'ordre		0,00	250 000,00	250 000,00	total des recettes d'ordre		0,00	971 338,00	971 338,00
TOTAL		430 300,00	1 888 700,00	2 319 000,00	TOTAL		353 880,00	1 908 070,50	2 261 950,50
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				57 049,50
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		430 300,00	1 888 700,00	2 319 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		353 880,00	1 908 070,50	2 319 000,00

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** la proposition de budget primitif du service annexe de l'eau potable de la CCFU pour 2018 suivant la nomenclature M49.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-43 : Approbation du compte de gestion 2017 - budget principal.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget principal 2017,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 de ce budget a été réalisée par le comptable public de Seynod.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat excédent de 2 562 649,68€ en exploitation et un résultat déficitaire de 133 179,69€ en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-44 : Approbation du compte administratif 2017 - budget principal.

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2017 du budget principal établi par le comptable public de Seynod,

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, présente les résultats du compte administratif 2017 du budget principal qui se résument de la manière suivante :

CA 2017 - budget principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
opérations de l'exercice	7 001 156,75	7 176 841,32	514 861,94	530 137,31	7 516 018,69	7 706 978,63
Solde d'exécution de l'exercice		175 684,57		15 275,37		190 959,94
Résultat reporté		2 386 965,11	148 455,06			2 238 510,05
RESULTATS CUMULES		2 562 649,68	133 179,69			2 429 469,99
Restes à réaliser			174 244,00	49 302,00	124 942,00	
RESULTATS DEFINITIFS		2 562 649,68	258 121,69			2 304 527,99

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président délégué aux finances, il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** le compte administratif 2017 du budget principal.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-45 : Affectation des résultats 2017 pour le budget général.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget général M14 présente un excédent global de 2 562 649.68 €,

Compte tenu de l'instruction M14 précisant les modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**affecter** les résultats 2017 de la manière suivante :
 - o **260 000.00 €** au compte **R 1068** de l'investissement
 - o **2 302 649.68 €** au compte **R 002** du fonctionnement

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-46 : Adoption des taux 2018 de la fiscalité directe locale.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'état FDL 1259 de notification des bases d'imposition pour l'année 2018 communiqué par la Direction des Services Fiscaux,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2018,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 30 mars 2018,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de **fixer, comme suit**, les taux 2018 de la Fiscalité Directe Locale :

	taux 2017	taux 2018	Variation 2017/2018
Taxe d'habitation	4.70 %	5.61 %	19.36 %
Taxe foncière (bâti)	3.76 %	4.49 %	19.36 %
Taxe foncière (non bâti)	18.90 %	22.56 %	19.36 %
Cotisation Foncière des Entreprises	27.12 %	27.12 %	0 %

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 5 voix contre (E.FRULLINO, L.MONDONGO, N.HUGON, G.PONTAROLLO, P.ROGNON) et 5 abstentions (F.DREME, Y.SONNERAT, J.VIDAL, H.BETEMPS, K.FALCONNAT), le conseil communautaire adopte ces propositions.

N°2018-47 : Adoption du taux 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article 107 de la loi de finance pour 2004, codifié aux articles 1636B et 1609 du code général des impôts qui prévoit, qu'à compter de 2005, les communes ou leurs groupements votent un taux de TEOM et non plus un produit comme auparavant,

Vu l'état de notification de la base de TEOM pour l'année 2018 communiqué par la direction des services fiscaux,

Vu le montant du produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de **fixer** pour 2018 à 10,60 % le taux de TEOM (pour mémoire 10.80 % en 2017, soit - 1,8%).

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-48 : Vote du budget principal – BP 2018.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président chargé des finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 30/03/2018,

Le budget primitif 2018 du budget principal de la communauté de communes Fier et Usse, établi suivant la nomenclature M 14, qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de **10 193 321.00 €** en section de fonctionnement
- à la somme de **7 386 094.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	2 542 653,32	2 542 653,32	013	Atténuation de charges	0,00	61 306,01	61 306,01
012	Charges de personnel	0,00	1 798 340,00	1 798 340,00	70	Produits des services	0,00	584 800,00	584 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 281 854,00	1 281 854,00	73	Impôts et taxes	0,00	4 936 974,00	4 936 974,00
65	Autres charges de gestion	0,00	1 710 072,00	1 710 072,00	74	Dotations, subventions et part.	0,00	1 999 811,00	1 999 811,00
66	Charges financières	0,00	200,00	200,00	75	Autres produits de gestion	0,00	266 900,00	266 900,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	35 880,00	35 880,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	70 000,00	70 000,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	90 000,00	90 000,00					
total des dépenses réelles		0,00	7 495 119,32	7 495 119,32	total des recettes réelles		0,00	7 885 671,01	7 885 671,01
023	Virement à la section inv.	0,00	2 454 201,68	2 454 201,68	042	Opérations d'ordre	0,00	5 000,31	5 000,31
042	Opérations d'ordre	0,00	244 000,00	244 000,00					
total des dépenses d'ordre		0,00	2 698 201,68	2 698 201,68	total des recettes d'ordre		0,00	5 000,31	5 000,31
TOTAL		0,00	10 193 321,00	10 193 321,00	TOTAL		0,00	7 890 671,32	7 890 671,32
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				2 302 649,68
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	10 193 321,00	10 193 321,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	7 890 671,32	10 193 321,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
16	Emprunts	0,00	3 500,00	3 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	640 000,00	640 000,00
20	Immobilisations incorporelles	23 831,00	94 010,00	117 841,00	1068	Excédents de fonctionnement	0,00	260 000,00	260 000,00
204	Subventions d'équip. Versées	19 415,00	404 230,00	423 645,00	13	Subventions d'investissement	49 302,00	1 299 847,00	1 349 149,00
21	Immobilisations corporelles	130 998,00	6 421 930,00	6 552 928,00	138	Autres	0,00	113 740,00	113 740,00
020	Dépenses imprévues	0,00	150 000,00	150 000,00	16	Emprunts	0,00	2 325 003,32	2 325 003,32
total des dépenses réelles		174 244,00	7 073 670,00	7 247 914,00	total des recettes réelles		49 302,00	4 638 590,32	4 687 892,32
040	Opérations d'ordre	0,00	5 000,31	5 000,31	021	Virement de la section de fonct.	0,00	2 454 201,68	2 454 201,68
					040	Opérations d'ordre	0,00	244 000,00	244 000,00
total des dépenses d'ordre		0,00	5 000,31	5 000,31	total des recettes d'ordre		0,00	2 698 201,68	2 698 201,68
TOTAL		174 244,00	7 078 670,31	7 252 914,31	TOTAL		49 302,00	7 336 792,00	7 386 094,00
Résultat reporté				133 179,69	Résultat reporté				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		174 244,00	7 078 670,31	7 386 094,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		49 302,00	7 336 792,00	7 386 094,00

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter la proposition de budget primitif du budget principal de la CCFU pour 2018 suivant la nomenclature M14.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 5 voix contre (E.FRULLINO, L.MONDONGO, N.HUGON, G.PONTAROLLO, P.ROGNON) et 4 abstentions (F.DREME, Y.SONNERAT, H.BETEMPS, K.FALCONNAT), le conseil communautaire adopte ces propositions.

N°2018-49 : Vote du budget annexe PAE de Vincy – BP 2018.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président chargé des finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 30/03/2018,

Le budget primitif 2018 du budget annexe PAE de Vincy de la communauté de communes Fier et Usse, établi suivant la nomenclature M 14, qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de **946 580.00 €** en section de fonctionnement
- à la somme de **477 615.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	468 965,00	468 965,00	70	Produits des services	0,00	468 965,00	468 965,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	74	Dotations, subventions	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00					
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00					
total des dépenses réelles		0,00	468 965,00	468 965,00	total des recettes réelles		0,00	468 965,00	468 965,00
042	Opérations d'ordre	0,00	477 615,00	477 615,00	042	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
total des dépenses d'ordre		0,00	477 615,00	477 615,00	total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				477 615,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	946 580,00	946 580,00	TOTAL DES RECETTES D'EDE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	468 965,00	946 580,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
16	Emprunts		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre	0,00	477 615,00	477 615,00
total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	total des recettes d'ordre		0,00	477 615,00	477 615,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	TOTAL		0,00	477 615,00	477 615,00
Résultat reporté				477 615,00	Résultat reporté				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00	0,00	477 615,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00	477 615,00	477 615,00

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** la proposition de budget primitif du budget annexe PAE de Vincy pour 2018.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-50 : Vote du budget annexe ZAE des Rioudes – BP 2018.

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président chargé des finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 30/03/2018,

Le budget primitif 2018 du budget annexe ZAE des Rioudes de la communauté de communes Fier, établi suivant la nomenclature M 14, qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de **143 800.00 €** en section de fonctionnement
- à la somme de **0.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	143 800,00	143 800,00	70	Produits des services	0,00	143 800,00	143 800,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	74	Dotations, subventions	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00					
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00					
total des dépenses réelles		0,00	143 800,00	143 800,00	total des recettes réelles		0,00	143 800,00	143 800,00
		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	143 800,00	143 800,00	TOTAL DES RECETTES D'EDE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00	143 800,00	143 800,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
16	Emprunts		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	TOTAL		0,00	0,00	0,00
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00	0,00	0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00	0,00	0,00

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**adopter** la proposition de budget primitif du budget annexe ZAE des Rioudes pour 2018.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-51 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de la vélo-route V62 – tranche 1.

Monsieur Pierre BANNES, Vice-Président délégué à la commission économie-tourisme-communication, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'itinéraire cyclable V62 du Sillon Alpin, inscrit au schéma national des vélo-routes et voies vertes, traverse les communes de Sillingy, La Balme de Sillingy, Choisy, Mésigny et Sallenôves. Après le territoire de la CCFU, le parcours de la vélo-route se poursuit jusque Seyssel en traversant la communauté de communes Usse et Rhône (CCUR) pour rejoindre la Via-Rhône.

La CCFU souhaite procéder à l'aménagement de cet itinéraire et a défini le tracé du dont la distance totale représente environ 13 km de Chaumontet (sur Sillingy) à Bonlieu les Iles (sur Sallenôves). Elle souhaite aménager cette voie verte en site propre afin d'autoriser un accès aux différents utilisateurs (piétons, rollers, vélo ...).

La réalisation de ce projet se fera en 3 tranches :

- Tranche 1 : Seysolaz au lac de La Balme de Sillingy (3,3 km) + 1.4 km (secteur Bonlieu aux Iles)
- Tranche 2 : Lac de La Balme de Sillingy à secteur Véry (Choisy) : 4.5 km + 0.7 km (partie Seysolaz)
- Tranche 3 : Secteur Véry à Bonlieu (Sallenôves) : 3 km

La Région s'est fixée comme objectif de devenir la Région européenne leader sur le tourisme à vélo en portant une politique ambitieuse et ciblée en concordance avec les politiques de développement touristique. A cet effet, elle a approuvé les orientations de sa politique visant à organiser et aménager les itinéraires cyclables d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre que la CCFU souhaite solliciter la Région afin d'obtenir des subventions pour l'aménagement de la voie verte V62.

La présente délibération concerne la 1^{ère} tranche dont le montant estimatif de travaux s'élève à 1 600 000 € HT (+700 000 €H.T) et qui sera financé de la manière suivante :

Coût opération € HT		Recettes	
Tranche 1	2 300 000	Département 74	1 128 000
		Région AURA	712 000
		Autofinancement CCFU	460 000

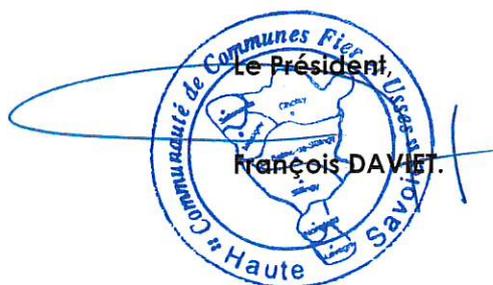
Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**autoriser** le Président à solliciter une subvention d'un montant de 712 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et signer tout document y afférent.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



 Le Président
 François DAVIET.